

## Parc Scientifique et Industriel des Montboucons - Création d'un Syndicat Mixte d'Aménagement - Adoption des statuts

**M. l'Adjoint PONÇOT, Rapporteur :** Par délibération du 18 décembre 1989, le Conseil Municipal avait décidé du lancement de cette opération, sur le site de la Bouloie - Les Montboucons. Cette décision devait se concrétiser à travers les documents d'urbanisme et la création d'un Syndicat d'Aménagement (délibération du Conseil Municipal du 23 juin 1990).

A ce jour, une procédure de révision du POS Nord 1ère tranche, partie Est et Ouest, a été engagée. La consultation des services et collectivités extérieures est achevée et le groupe de travail a commencé à examiner le dossier.

Quand au Syndicat, celui-ci devait regrouper :

- la Ville de Besançon,
- le Département du Doubs,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- d'autres membres éventuels, notamment en vue d'accueillir des communes de l'agglomération.

Déjà consultée, la Région Franche-Comté avait d'abord souhaité rester en retrait : elle acceptait d'apporter un certain nombre de financements au projet, mais sans être membre du Syndicat.

Aujourd'hui, la Région a décidé finalement d'adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement.

Celui-ci aurait pour objet de réaliser un Parc Scientifique et Industriel qui réponde aux fonctions :

- de formation - recherche - transfert autour de l'École d'Ingénieurs et des Laboratoires de l'Université,
- de développement par l'implantation d'établissements tant dans les activités industrielles qu'en tertiaire de services,
- de convivialité des implantations spécifiques telles que centre sportif, équipement culturel, hôtellerie, restauration,
- d'interactivité entre tous les établissements installés sur le site.

A ce titre, le Syndicat Mixte pourra :

- acquérir tous terrains ou immeubles nécessaires,
- réaliser toutes études, tous travaux de desserte et d'aménagement en vue d'y accueillir :

\* des activités industrielles, particulièrement celles issues des filières spécifiques :

- . matériaux et mécanique,
- . acousto opto électronique,
- . productique,
- . biotechnologies,

\* des activités de services : dès l'instant où elles permettent la mise en relation des hommes et des techniques,

- effectuer des opérations de vente, location, location-vente ou toute autre forme de mise à disposition de bâtiments et terrains aménagés.

Les contributions des collectivités participantes et les garanties qu'elles auront à apporter s'effectueront sur la base des pourcentages suivants :

Ville de Besançon	30 %
Région de Franche-Comté	24 %
Département du Doubs	24 %
Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	17 %
Autres membres	5 %

La Ville de Besançon prendra en charge la quote-part réservée aux «autres membres» éventuels, en l'attente des adhésions.

Le Syndicat serait administré par un Comité composé de :

- 5 délégués pour la Ville de Besançon,
- 4 délégués pour la Région,
- 4 délégués pour le Département du Doubs,
- 3 délégués pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- 2 délégués pour les autres membres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces statuts qui devront être approuvés dans les mêmes termes par les autres membres.

**M. PONÇOT** : Je voudrais, une nouvelle fois peut-être, répondre à M. VIALATTE qui m'avait, par minitel, interrogé sur les conditions peu démocratiques dans lesquelles s'était monté ce projet de parc scientifique. Je lui ai adressé une note le 12 décembre, je pense qu'il l'a reçue ou qu'il va bientôt la recevoir : sur ce deuxième point, vous disais-je, je vous conseille simplement de prendre connaissance des délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre 1989 et du 25 juin 1990. Vous remarquerez d'ailleurs que pour cette dernière réunion du Conseil, c'est-à-dire du 25 juin 1990 où vous étiez absent, il a été décidé la constitution du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel, ainsi que la désignation de ses représentants qui siègeront à cette instance, au titre de la Ville de Besançon. Je vous rappelle d'ailleurs que c'est M. MAILLARD qui représentera votre groupe.

Je veux simplement souligner sur ce dossier que l'apport essentiel de la discussion d'aujourd'hui c'est l'entrée de la Région à l'intérieur du Syndicat Mixte. La Région avait d'abord hésité, se contentant de préciser qu'elle apporterait son aide financière le moment venu, mais sa décision d'entrer dans le Syndicat Mixte nous paraît très positive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.